

Les députés de l'opposition doivent surveiller la situation, car nos commettants peuvent reconnaître les signes avant-coureurs de la tyrannie, notamment lorsqu'elle s'affirme aussi nettement. Les producteurs de l'Ouest ne sont pas empressés à devenir les débiteurs du gouvernement fédéral ni à assujettir chacune de leurs démarches à l'examen minutieux des inspecteurs qui seront nommés à la suite de l'adoption de ces quatre bills qui constituent la solution gouvernementale aux problèmes agricoles du Canada.

Il est fort clair, à mon avis, que cette façon d'agir est inefficace. Nous constatons que la circonscription électorale d'Assiniboia est sans représentant depuis janvier. Le gouvernement n'a pas osé déclencher une élection partielle dans cette circonscription, alors qu'il le faisait en Ontario, au Québec et en Nouvelle-Écosse. Je crois savoir qu'il éprouve de la difficulté à trouver un candidat pour le représenter. Selon moi, ce devrait être une indication donnée au gouvernement que les électeurs de l'Ouest ne sont pas particulièrement satisfaits de ses politiques.

Le gouvernement ne semble pas vouloir reculer d'un pas. Je sais qu'il faut un certain courage pour reconnaître qu'on s'est trompé, mais le gouvernement ne semble certes pas disposé à manifester ce courage. Le gouvernement semble manquer de courage dans cette affaire. On semble plutôt décidé à imposer une politique aux intéressés, et on a le culot de soutenir que c'est pour leur bien.

Il est vrai que les agriculteurs de l'Ouest aimeraient obtenir l'aide du gouvernement, car l'ancienne politique les a mis dans un tel pétrin qu'ils en ont vraiment besoin. Ils aimeraient qu'on les aide à vendre leurs produits, mais non pas qu'on les aide à mourir, car l'assistance que le gouvernement propose maintenant n'améliorera pas leur santé économique. En fait, le ministre de l'Agriculture (M. Olson) a dit que la politique du gouvernement tendait à réduire le nombre des petits agriculteurs. Je conviens que les mesures proposées dans les quatre bills que j'ai mentionnés, et dont celui-ci est le principal, auraient cet effet.

Est-il logique d'assujettir la graine de lin, le seigle et le colza à la Commission canadienne du blé? Apparemment non. Si leur commerce se porte bien—et l'on ne saurait le nier—la chose ne paraît pas nécessaire. Les chiffres cités par les députés de Mackenzie (M. Korchinski) et de Vegreville (M. Mazankowski) l'ont prouvé, il s'agit là de cultures florissantes.

La dernière fois que j'ai participé au débat sur l'amendement proposé au projet de loi sur les paiements anticipés, j'ai appelé la récolte de colza la récolte Cendrillon de l'Ouest canadien. Il y a lieu de répéter qu'elle est en arrivè à avec un minimum de réglementation. Je ne puis dire qu'elle n'est pas du tout réglementée car, par suite de modifications apportées à la loi de 1962 sur la Commission du blé, le colza est considéré comme une céréale. La Commission se permet donc d'en réglementer les livraisons, même si elle n'a rien à voir avec sa commercialisation. Je l'ai dit, le gouvernement interdit aux producteurs de vendre du colza sur les marchés où, n'étaient les règlements imposés par la Commission, il pourrait être livré.

• (9.10 p.m.)

Parfois, je me demande pourquoi le gouvernement a besoin de cette nouvelle modification alors qu'il peut réglementer le mouvement du grain, ou semblerait en être capable en vertu de la loi actuelle. La seule explication logique à la présentation du présent bill n'est rien d'autre, me semble-t-il, que la volonté de posséder plus de pouvoirs. Je demande pourquoi il veut obtenir ce pouvoir extraordinaire. C'est n'est certainement pas par nécessité d'améliorer la situation du colza, de la graine de lin et du seigle, car elle est satisfaisante à l'heure actuelle.

Habituellement, le motif qu'on invoque pour excuser une intervention gouvernementale dans l'économie, est la correction de quelque vice. Mais lorsqu'il est inutile de corriger ou d'orienter quoi que ce soit, que devons-nous penser alors de l'inclusion de certaines choses dans une mesure législative? Il est de plus en plus évident que le gouvernement cherche plus de pouvoirs pour l'amour du pouvoir. En effet, dans les quatre projets de loi que j'ai mentionnés, il compte prendre ce qui revient à un contrôle absolu de l'agriculture. Lord Acton disait que le pouvoir absolu corrompt absolument. Nous attendons de ceux qui assument les responsabilités du pouvoir au sein du gouvernement qu'ils se montrent conscients de leurs responsabilités et fidèles aux grands principes dont ils se réclament si souvent.

Jour après jour, les députés de mon parti et moi-même recevons de nos électeurs des lettres amères protestant dans les termes les plus véhéments contre la mauvaise politique suivie par le gouvernement dans ce secteur de l'économie et sur le plan économique en général. Ces derniers temps, les lettres que j'ai reçues à propos de la présentation erronée et de la mauvaise gestion par le gouvernement du programme LIFT ont dépassé en nombre toutes les autres lettres qui me sont parvenues. A propos du programme LIFT, beaucoup de mes électeurs commencent à avoir l'impression qu'on les a roulés. Durant la période qui a précédé la date de clôture, le ministère a publié deux ou trois brochures, mais celles-ci ne disaient pas la même chose, et certains cultivateurs avaient déjà pris une décision en se basant sur une brochure précédente. Par la suite, les règlements ont été changés, mais on ne les a pas informés de ce changement.

Certains membres du NPD, le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), en particulier, ont soutenu que cette mesure favoriserait l'industrie céréalière. On la demandait, a-t-il dit, et, interrogé là-dessus, il a répondu que cette demande émanait des organismes des producteurs. A mon avis, il est un peu naïf de croire que ces organismes parlent vraiment au nom de leurs membres. Il serait bien avisé de consulter ses mandants au lieu de s'en tenir à ces prétendus chefs de l'industrie agricole.

En février, j'ai envoyé un questionnaire à tous les cultivateurs de ma circonscription et 25 p. 100 d'entre eux m'ont répondu. La cinquième question se posait ainsi: Trouvez-vous que la Commission du blé fait un travail satisfaisant? Il s'agit-là, je pense, d'une question assez directe et sans aucun détour. Trente-sept p. 100 ont répondu oui, 55 p. 100, non, et 8 p. 100 étaient incertains. Personne ne pourrait donc dire que les cultivateurs de